



**Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et Sainte-Lucie
relatif à l'exemption de visa de court séjour [2023/2212]**

L'accord entre l'Union européenne et Sainte-Lucie relatif à l'exemption de visa de court séjour entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023, la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée le 28 septembre 2023.
